

BUREAU de BIENFAISANCE: Demande d'Assistance à la Famille -
Assistance aux Femmes en couches et prime d'allaitement - Assistance
aux vieillards - Affectation de la subvention communale de 195.000
France à l'article 4 du Budget du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les dossiers concernant ces quatre affaires, émet à la majorité, un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 20 Novembre 1950.

Toutes les affaires ayant été examinées, Monsieur le Maire lève la séance à 13 H. 5'./.

Le Sénateur-Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,

de Saug
Forest
Maint
Forest

M. de Saug
M. Forest



Picquès
P. Picquès

M. L. Lauret
Nohyroulli
Mme R. Chassagne
L. Desfrans
J. G. V. G.

M. Picquès
M. Forest
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès
M. Picquès

N'ont pas signé:
MM. SAËZ Léonce
COUILLOUX Romain./.

Le Sénateur-Maire,

Picquès